

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 tenue à salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges, situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement numéro 97-2008-02 modifiant les règlements numéro 97-2008 et 97-2008-01 établissant les conditions de raccordement au service de l'aqueduc.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À SAINT-POLYCARPE CE DIXIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF.



Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 juillet 2019, entre 17 et 18 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juillet 2019.



Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe